

**Conseil Municipal**  
**Compte rendu de la séance publique du 1<sup>er</sup> juin 2017**

Date de convocation : 23/05/2017



L'an deux mil dix-sept, le premier juin, à 20h00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THEVENOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

*Etaient Présents :* Jean Claude THEVENOT, Jean-Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Jean-Claude FERRAND, Corinne BACH, Denis GUYON, Chantal CASSECUELLE, Valérie MAUCELI, Patrick DEBOST, Corinne BRAMAS, Jean-Hubert PERNIN.

*Absents excusés :* Eliane PARTY (pouvoir à JC Thevenot)

Etai(en)t absent(s): Rémy JOANNAS

Secrétaire élu (e) : Corinne BACH

Votants : 13

✓ **1- Approbation du rapport d'analyses des offres pour les travaux de voirie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en sécurité de la traversée du village et les travaux de voirie prévus à savoir la création de 2 plateaux ralentisseurs et d'ilots ainsi que la création de 6 places de parking dont une pour personne handicapée. Après lecture des devis reçus, le devis de la société EUROVIA est retenu pour la somme de 79.852,54 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs au marché de voirie précité et lancer les travaux avec l'entreprise EUROVIA pour le montant de 79.852,54 € HT.

✓ **2- Assainissement : dédommagement Monsieur GARDET**

Monsieur le Maire explique que, suite à un incident au poste de relevage de la commune, Monsieur GARDET domicilié au Pré Chalon 01380 Bâgé-le-Châtel, a dû faire déboucher et nettoyer ses sanitaires. Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à rembourser à Monsieur GARDET les frais de nettoyage payés par lui-même pour la somme de 606 euros.

✓ **3- Demande du trésorier pour annulation dette irrécouvrable**

Suite à la demande du Trésorier -Mr SEBERT- reçue ce jour, la dette de 5,60 euros de Monsieur JOLY Jean-Claude est à annuler. Cette somme correspond au titre 465 de 2012 (cantine) du budget principal et sera à comptabiliser par un mandat émis au compte 6542 « pertes sur créances irrécouvrables ». Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à annuler la dette de Monsieur JOLY Jean-Claude d'un montant de 5 euros et 60 cents.

✓ **4 - Questions diverses**

- Organisation des TAP : dernières infos
- Elections législatives : tableau des permanences pour tenue bureau de vote
- Cimetières : tonte/entretien, confection d'un panneau
- Arrêt de la sirène d'alarme des pompiers le jour

La séance est levée à 22 h 25